

Procédure complète pour la renonciation de vente : Exemple d'un dossier DIA (applicable à tout autre type de dossier)

Première étape :

A partir du GNAU, le pétitionnaire doit cliquer sur le bouton demandes à l'instructeur pour demander une annulation de son dossier. Il peut joindre également un document ou une note indiquant le motif de l'annulation (facultatif).

Une fois la demande faite, le pétitionnaire va recevoir un AEE lui indiquant que sa demande a été transmise et est en attente de l'ARE donc de la réception de l'annulation du côté de l'instructeur.

Après un délai pour la réception de la demande, celle-ci va s'incrémenter dans les demandes en ligne en tant que « **Demande de renonciation à la vente** ».

Demandes déposées en ligne

Demandes à valider Demandes en erreur
 Commune: [dropdown] Date de transmission par le pétitionnaire: [date] Identifiant du déposant: [text]
 Famille de dossier: [dropdown] Numéro de demande: [text] Demandeur: [text]
 Type de dossier: [dropdown] Type de demande: [dropdown] Adresse du projet: [text]

3 demandes en attente ont été trouvées

Légende du numéro Demande déposée entre aujourd'hui et il y a 3 jours Demande déposée entre 7 et 8 jours
 Demande déposée entre 4 et 6 jours Demande déposée il y a 10 jours ou plus

Número	Type demande	Type dossier	Date de transmission	Demandeur	ID déposant	Parcelles	Adresse du projet	Commune
4273	Dépôt dossier	DIA	17/11/2021 11:39:01	CONSORTS LEVY	s.levy@renis.fr	B 690	15 Rue du Clos d'Orange 77700 Operville	Operville
4222	Dépôt dossier	DIA	24/11/2021 16:15:01	notaire	sanojoc@opmail.com	AR 500	7 Avenue Jean Jaurès 65170 Operville	Operville
4298	Demande de renonciation à la vente	DIA	25/11/2021 10:36:00	sidibé méliessa	sidibe.mel@gmail.com	A 1	52 Avenue Foch 76600 Operville	Operville

Une fois enregistrée, le pétitionnaire recevra l'ARE.

L'instructeur pourra ensuite ajouter une décision de Renonciation sur son dossier et l'envoyer en tant que flux vers le GNAU et peut joindre l'arrêté de décision publié en document joint.

Cliquer sur le bouton enregistrer puis « Déposer GNAU »

Envoi par mail

Destinataire(s) connu(s)

<input type="checkbox"/>	Intervenant - Type	Intervenant - Nom	Intervenant - Mail
<input type="checkbox"/>	Instructeur	mélissa sidibé	melissa.sidibe@operis.fr
<input type="checkbox"/>	Propriétaire	sidibé mélissa	
<input type="checkbox"/>	Propriétaire démat	sidibé mélissa	melissa.sidibe@operis.fr

Destinataire
sidibe.mel@gmail.com


Autres destinataires

Objet du message
Décision sur votre déclaration de DIA n°DIA 099999 21 00157 à OperisVille.

Corps du message
Madame, Monsieur,
L'autorité compétente a décidé de ne pas exercer son droit préemption sur le bien décrit dans votre Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie le 17/11/2021 sous le numéro DIA 099999 21 00157. La décision a été signée et envoyée par voie postale.
Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Fermer Déposer GNAU Envoyer

La vignette du dossier va s'actualiser sur le GNAU et indiquer les éléments suivants, notamment si le document décision est joint au mail il sera consultable :



Le Maire ou le Président renonce au droit de préemption
Vous allez recevoir une lettre de renonciation et pouvoir procéder à la conclusion de la vente.

DIA 099999 21 00157
Déclaration d'intention d'aliéner par sidibé mélissa
52 Avenue Foch 76600 OperisVille
Demande n°4598, créée le 17/11/2021 16:43

Consulter
Historique
Documents 1